


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 octobre 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 16/10/2020 Reçu en préfecture le 16/10/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201013-CC_159_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 34 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 159/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 octobre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : David BANANT à Carole BRETON, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Bernard THIBOUD.</p> <p>Monsieur Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : TOURISME – Plan de financement du bâtiment de la base nautique à Seyssel.

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-3 et 6-3-3.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône a engagé, dans le cadre de sa compétence sur la promotion du tourisme et de sa gestion de la base nautique de Seyssel, la réhabilitation du bâtiment de la base nautique abritant du matériel sportif et permettant l'accueil de public, dont des scolaires.

Considérant que le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment vieillissant et ne permettant pas l'accueil du public dans les normes actuellement en vigueur.

Considérant que le projet consiste au dévoiement de la voirie existante pour permettre une meilleure circulation sur le site.

Le Vice-président informe que ce projet a pour but de renforcer l'attractivité et d'améliorer les conditions d'utilisation de la base nautique à Seyssel. Il précise que ce projet est engagé avec un maître d'œuvre recruté et la CNR car l'implantation se fait sur la COTDC de la base nautique.

Le Vice-président informe que le plan de financement retenu est le suivant :

- Dépenses :
 - Maître d'œuvre : 91 149 € HT,
 - Frais d'études techniques : 4 800 € HT,
 - Autres études (SPS, Contrôle) : 10 600 € HT,
 - Voirie VRD : 190 000 € HT,
 - Travaux : 602 600 € HT,
 - TOTAL des dépenses : 899 149 € HT.

- Recettes :
 - Subvention de l'État (Contrat de ruralité) : 180 000 € (20,0 %),
 - Département : 179 829 € (20,0 %),
 - Leader Usse et Bornes : 134 879 (15,0 %),
 - Fonds propres de la CC Usse et Rhône : 404 441 € HT,
 - TOTAL des recettes : 899 149 € HT.

Le Vice-président précise le calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :

- Février 2020 : maître d'œuvre retenu,
- Novembre 2020 : dépôt du permis de construire,
- Décembre 2020 : lancement de la consultation des entreprises,
- Janvier 2021 : validation du permis de construire,
- Février 2021 : notification des marchés de travaux,
- Avril 2021 : début des travaux,
- Juillet 2021 : fin des travaux,
- Juillet 2021 : mise en service.

Le Vice-président propose de valider ce plan de financement, ainsi que son échéancier.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement du bâtiment de la base nautique à Seyssel.

IMPUTE les dépenses au budget principal de la CC Usse et Rhône, en section d'investissement, chapitre 23.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de subventions.

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seyssel.

NOTIFIE cette délibération à la Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.